

Questions orales

J'admets que, dans certaines régions, il y a parfois des engorgements. Toutefois, la Loi canadienne sur la santé fait en sorte que les provinces peuvent remédier à ces situations. Lorsque les listes d'attente s'allongent, les provinces agissent rapidement et l'opinion publique les force à prendre les mesures appropriées pour répondre adéquatement aux besoins des citoyens, sans que ceux-ci aient à payer pour passer à la tête de la liste.

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Monsieur le Président, l'accès raisonnable aux soins n'est pas le seul pilier de la Loi canadienne sur la santé qui se soit écroulé. Examinons un peu la définition arbitraire que la ministre donne du ticket modérateur.

La ministre affirme que l'Alberta autorise le ticket modérateur et que c'est tout à fait répréhensible. Cependant, dans l'Est, au King's Memorial Hospital de la Nouvelle-Écosse, les patients doivent payer les sutures, l'anesthésie et les seringues. La ministre responsable de cette loi arbitraire n'est-elle pas d'avis que les patients qui paient pour ces choses paient en fait un ticket modérateur?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la lettre que j'ai fait parvenir à toutes les provinces pour expliquer la Loi canadienne sur la santé et le ticket modérateur s'adressait à toutes les provinces. Voilà comment nous exécutons les lois fédérales. En outre, la nécessité médicale a été définie par les associations médicales, les gouvernements provinciaux et même les tribunaux, dans certains cas.

* * *

● (1435)

[Français]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Patrimoine.

Après avoir annoncé lui-même, en grande pompe, la nomination de M. Manera à la tête de Radio-Canada l'an dernier, on sait maintenant que le ministre du Patrimoine n'a pas été consulté par le premier ministre avant l'annonce de la nomination du nouveau président de Radio-Canada, M. Perrin Beatty.

Compte tenu que le premier ministre l'a carrément écarté de la décision de nommer M. Beatty comme nouveau président de Radio-Canada, le ministre du Patrimoine admettra-t-il qu'il s'agit là d'un geste de non confiance du premier ministre et du Cabinet fédéral à son endroit?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la déclaration de l'honorable députée est sans fondement, absolument sans fondement. J'en ai parlé au ministre, pour la première fois, avant d'en parler pour la première fois, au Cabinet. Je pense que c'est plus d'un mois avant la nomination de M. Beatty.

Je pense que les informations de la députée... M. Manera nous avait demandé, longtemps avant le Budget, de le remplacer pour des raisons purement personnelles. Il nous avait appelé des

semaines avant le dépôt du Budget pour nous dire que, pour des raisons personnelles, il voulait partir et sa démission n'avait rien à voir avec le Budget. Lorsqu'il nous a offert sa démission, le Budget n'était pas encore déposé.

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse au ministre du Patrimoine.

Doit-on comprendre des propos du premier ministre que l'incapacité de s'acquitter de ses responsabilités de ministre du Patrimoine à l'endroit de Radio-Canada, c'est ce qui l'a conduit à abdiquer tout simplement son rôle de ministre responsable à cette importante société d'État?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je comprends la difficulté de la députée. La question supplémentaire a été écrite avant que je ne donne ma première réponse.

Évidemment, j'ai dit et je répète que M. Manera a démissionné longtemps avant le Budget. La première fois que j'ai soulevé le nom de M. Beatty a été des semaines avant de rendre cette nomination publique.

* * *

[Traduction]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais corriger cette erreur une fois pour toutes. Nous, du Parti réformiste, ne sommes aucunement favorables à un régime de santé à l'américaine et nous lutterons toujours contre un tel régime.

La Loi canadienne sur la santé n'a pas un brillant avenir. Elle est censée garantir un accès raisonnable. Pourtant, en Colombie-Britannique, une personne qui souffre beaucoup doit attendre 13 mois avant de subir une greffe de la hanche.

La ministre de la Santé examinera-t-elle la loi pour améliorer la définition de l'expression «accès raisonnable»?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre que le député est favorable au régime d'assurance-santé dont nous disposons actuellement au Canada. Je lui propose cependant de s'entretenir avec d'autres députés de son parti qui ne semblent pas partager ses sentiments.

Nous continuerons d'insister pour que la Loi canadienne sur la santé demeure en place. Elle a très bien servi les Canadiens et continuera de le faire, malgré les protestations des députés du tiers parti qui ne comprennent absolument pas ce que c'est que d'être malade et de ne pas avoir l'argent nécessaire pour recevoir des traitements. Nous refusons de retourner à une époque où il y avait des injustices dans nos services de santé.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.): Monsieur le Président, la ministre ne peut pas me dire, à moi qui étais médecin affecté au service des urgences, que j'ignore ce que c'est que d'être malade au Canada.